

Orpillage en Guyane

RAPPELANT que la Guyane possède un patrimoine écologique exceptionnel abritant des richesses insuffisamment connues ;

CONSIDERANT que la France et l'Union européenne disposent de ressources techniques et financières supérieures à celles de la plupart des pays qui abritent des grands massifs forestiers tropicaux ;

SOULIGNANT l'exemplarité qui doit motiver l'Etat français, en particulier en 2011 déclarée année internationale de la forêt par les Nations Unies et année nationale des outre-mer ;

REGRETTANT le retard pris par l'adoption du schéma départemental d'orientation minière (SDOM) en Guyane malgré l'engagement du Chef de l'Etat de le mettre en place avant la fin d'année 2008 ;

RAPPELANT le souhait exprimé en novembre 2009 par les associations environnementales nationales et guyanaises au Chef de l'Etat demandant des garanties sur les zonages du schéma minier et un statut de protection pour la montagne de Kaw ;

FORTEMENT PREOCCUPE par l'accroissement des activités d'orpillage illégal depuis près de 20 ans avec la présence de plus de 8 000 clandestins ;

CONSIDERANT les dégradations sanitaires, sociales et environnementales associées à l'orpillage illégal ou mal encadré, et ses conséquences sur des activités économiques durables comme la pêche et la chasse de subsistance, l'écotourisme, l'artisanat ;

Le Comité français de la nature réuni à Paris le 27 juin 2011, pour sa 10^{ème} session, demande au gouvernement français et aux collectivités locales de Guyane de :

DOTER le SDOM de zonages tenant compte de la biodiversité et ne permettant pas d'exploration ou d'exploitation aurifère dans les espaces protégés, dans les séries d'intérêt écologique définies par l'Office national des forêts et dans les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ;

ADOPTER rapidement le schéma départemental d'orientation minière (SDOM) fixant le cadre d'une exploitation de l'or respectueuse de la biodiversité et de ses richesses ;

ERADIQUER définitivement l'orpillage illégal en engageant une coopération accrue avec les pays voisins, en renforçant les actions de police et en mobilisant plus largement tous les moyens humains et matériels nécessaires.